

Bureau Fédéral

Réunion du Vendredi 4 août 2023 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président

Mmes Agnès FAUCHARD et Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Yannick OLIVIER

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Anisa CHECK, Océane LAUNAY et Amélie MOINE

1. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

Stéphanie PIOGER présente la proposition de conciliation du CNOSF concernant l'association TOURAINE BC.

L'association a été sanctionnée sur le fondement de l'attitude de ses supporters envers les arbitres après la rencontre.

Le conciliateur propose de maintenir l'amende et de s'en tenir à la décision contestée pour l'association Touraine BC.

Acceptation du Bureau Fédéral de la proposition de conciliation du CNOSF (Thierry BALESTRIERE n'a pas participé au débat et au vote).

Concernant la Présidente du club :

La Chambre d'Appel avait retenu les responsabilités personnelles et *es-qualité* de la Présidente pour son attitude.

Le conciliateur a toutefois proposé de ne pas sanctionner la Présidente.

Les membres s'interrogent sur le traitement différent fait par le conciliateur.

Au regard des rapports des arbitres, de la politique fédérale d'une tolérance zéro en matière d'incivilités et de l'indépendance des commissions disciplinaires qui ont retenu en 1^e instance et en appel la responsabilité de la Présidente, le Bureau ne souhaite pas rapporter la décision contestée.

Refus du Bureau Fédéral d'accepter la proposition de conciliation du CNOSF (Thierry BALESTRIERE n'a pas participé au débat et au vote).

2. Délégation Formation & Emploi

a. Statut du technicien – délai de déclaration des staffs

Christian AUGER : Selon l'article VI A du statut du technicien, les clubs doivent communiquer la composition de leur staffs techniques au plus tard 15 jours avant le premier match de l'équipe qui débute en premier le championnat.

Celui-ci débute les 10, 17 et 24 septembre.

La déclaration dématérialisée va être automatisée au sein de FBI à compter du 10 septembre, soit après le délai de 15 jours.

Pour faciliter l'enregistrement par les clubs et le post-contrôle, par la Commission, Christian AUGER propose deux solutions : continuer l'enregistrement manuel ou modifier le délai de 15 jours afin de ne pas pénaliser les clubs.

<p>Après débat, le Bureau Fédéral indique qu'aucun contrôle de déclaration de staff ne sera effectué avant le 6 octobre 2023.</p>
--

3. Questions diverses

Jean-Pierre SIUTAT :

- Une réunion de travail a été organisée avec Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, et la NBA à qui une aide est demandée pour développer la partie business du Basket professionnel.
- Le nouveau Président de la LNB a exprimé sa volonté de travailler en étroite collaboration avec la FFBB.
- Salue les résultats de nos équipes de France Jeunes cet été. Nous avons toujours été placés dans le top 4, ce qui est très positif, nous sommes sur la bonne voie.
- Informe du départ d'un jeune joueur vers un club Allemand ; un courrier a été envoyé à la Fédération internationale pour rappeler la nécessité de prendre des mesures pour protéger le transfert international des jeunes joueurs.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 26 août à Brest.